

ORGANISATION ET REGLEMENT MARCHÉ AUX PUCES

Société organisatrice : La Municipalité et les associations du village

Siège social à la Mairie de CHAUX.

Renseignements: 07 85 62 79 85

Lieu : Rue Saint-Martin: Place et parking de l'église de 7h00 à 18h00

Organisation: Les emplacements numérotés sont attribués le jour de la manifestation.

Les stands de vente de produits alimentaires et de débit de boissons sont interdits, uniquement réservés aux associations organisatrices.

Les stands peuvent être mis en place dès 5h00.
Restauration rapide, buvette à partir de 8h00.

Règlement: Les exposants doivent respecter les emplacements attribués et les rendre dans le même état de propreté qu'à l'arrivée, sous peine d'exclusion les années suivantes. Le chèque de caution de 10 € sera restitué après vérification de l'emplacement

Les stands seront installés avant 8h30. Passé cet horaire les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant (sauf si l'exposant a prévenu l'organisateur de son retard.)

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incident ou d'accident.

Les organisateurs font remarquer aux exposants non inscrits au registre du commerce que cette vente doit revêtir un caractère exceptionnel et que toute pratique habituelle peut constituer une infraction à la législation du commerce.

Aucun remboursement ne sera accordé sauf en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.

Le coordinateur Jean Luc DEVILLONI



CHAU

35ème MARCHÉ AUX PUCES
Sous réserve des mesures sanitaires
qui seront en vigueur à cette période

DIMANCHE 05 juin 2022

Organisé par la Municipalité et les associations du village

Bulletin téléchargeable sur le site de la Mairie de Chaux

<http://www.mairiedechaux.fr>

Imprimé par les associations

Ne pas jeter sur la voie publique

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

- Ne pas être commerçant.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés.
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

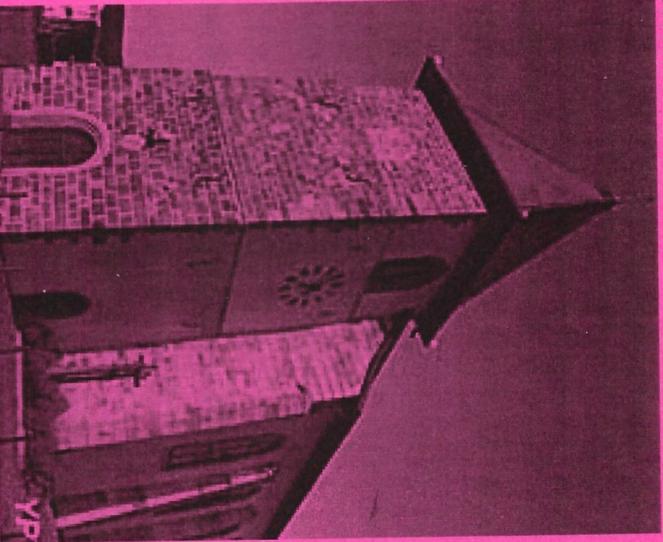
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques désignés en cas de fausse déclaration

Fait à le

Signature (précédé de la mention "lu et approuvé")

Toute fausse déclaration expose son auteur aux sanctions prévues par la loi

.....



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :	Prénom :
Raison sociale :	(si professionnel)
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Né(e) le :
E_Mail :	Nature du stand :

TARIF

Prix d'un emplacement 13€ les 5 m + chèque caution de 10 €	
Nombre d'emplacement(s) :	Prix total :

Aucune réservation ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée :

Du règlement, par chèque ou en espèces et d'une caution de 10€

D'une copie recto verso de votre carte d'identité (**pour les particuliers**)

Du Numéro du registre du commerce (pour les professionnels)

Chèque bancaire à libeller impérativement à l'ordre de: **APPMA de Chaux**

L'ensemble des documents à transmettre à l'adresse suivante :

MAIRIE de CHAUX 1, Rue Saint-Martin – 90 330 CHAUX 03 84 27 10 30 ou

directement sur le site internet de Chaux <https://www.mairiedechaux.fr>

Renseignements : 07 85 62 79 85

Date limite d'inscription : Lundi 23 Mai 2022

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement ci-dessus et m'engage à les respecter.

Date :/...../ 2022

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »